

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 MAI 2019 à 18 h 15

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, salle des délibérations, aux date et heure indiquées, ci-dessus,

Vous trouverez, sous ce pli, les rapports correspondant aux sujets sur lesquels il sera délibéré, selon l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1 Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°4 - Avis
- 2 Travaux de restauration sur les monuments historiques - Avenant n°1 à la convention du 12 juin 2017
- 3 Plan de prévention du bruit dans l'environnement - Approbation du projet pour mise à disposition du public - Subvention Énergies Naturelles et Renouvelables (ENR) - Isolation - Modification des modalités d'attribution
- 4 Voirie - Dénominations de voies
- 5 "Reste à Vivre" Minimum – Vœu

COMPTE RENDU DES DECISIONS prises par le Maire en vertu de la délégation d'attribution qui lui a été donnée par le Conseil Municipal le 17 novembre 2017, en application de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Saumur, le vendredi 26 avril 2019
Le Maire de la Ville de Saumur



Jackie GOULET

NOTA : La présence des conseillers municipaux aux séances du Conseil Municipal est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales).